

**COMPTE RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 AVRIL 2021**

L'an deux mille vingt et un, le six avril à dix-huit heures,
Le conseil municipal de CHATILLON SAINT JEAN, dûment convoqué, s'est réuni au lieu à la Mairie, sous
la présidence de Monsieur Daniel BARRUYER, Maire,

Etaient présents : Madame Elfi SEYVET et Isabelle CONSTANS, Monsieur Laurent PLANTIER et M.
Stéphane BERARD, Adjointes au Maire
Monsieur PAQUIEN David, Madame LAMBERT Isabelle, Monsieur COING Yves, Madame VILLARD Valérie,
Madame VALENTIN Lydie, Monsieur MOURRARD Michel, Conseillers Municipaux.

Etait excusée : Mme Céline DINIS

Etaient absents (en retard) : M. Franck OLLER, Mme Frédérique PAINTER et M. Maxime POITHIER,
Conseillers Municipaux

Pouvoirs donnés : AUCUN

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 11

Date de la convocation : 1^{er} avril 2021

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le dernier compte rendu du Conseil Municipal en date du 29
mars 2021.

Un scrutin a eu lieu, Mme Lydie VALENTIN a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le
Conseil Municipal.

I - FINANCES

Approbation du compte de gestion

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le compte de gestion qui est dressé
par le Trésorier, il retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes
selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Le compte de
gestion est soumis au vote du conseil municipal qui peut constater ainsi la stricte
concordance des deux documents (CA et CG).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve par 11 voix pour le compte
de gestion 2020

Approbation du compte administratif

Hors de la présence de M. le Maire, Mme Elfi SEYVET, 1^{ère} adjointe présente au
conseil municipal le compte administratif 2020 dressé par le maire qui s'établit
ainsi :

Fonctionnement : Dépenses 688 140.90 € Recettes 1 248 591.83 €€

Excédent de clôture : 560 450.93 €

Investissement : Dépenses 553 290.44 € Recettes 462 502.57 €

Besoin de financement : 90 787.87 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve par 11 voix pour le compte
administratif.

Délibération d'affectation du résultat 2020

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter ainsi le résultat 2020 :
Affectation de 90 787.87 € en réserves à l'article 1068 et report en fonctionnement à l'article R 002 de 469 663.06 €
Après avoir examiné le compte administratif le Conseil Municipal approuve cette affectation du résultat par 11 voix pour.

Vote du taux de fiscalité directe locale 2021

Avec l'arrivée de M. Franck OLLER puis de Mme Frédérique PAINTER, le nombre de conseillers devient :

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que cette année, dans le cadre de la suppression progressive de la taxe d'habitation, l'Etat a décidé de transférer la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes. Cela suppose que les communes en 2021 votent un taux de TFPB égal à la somme du taux communal fixé par les assemblées délibérantes et du taux départemental de TFPB égal pour 2020 à 15.51 % (soit 32.51 %).

Il informe le conseil municipal que la moyenne nationale du taux de la TFPB est de 37.13% et celui du département de 34.75%.

La disparition de la taxe d'habitation entraîne à terme une baisse de ressources pour la commune. La Dotation Forfaitaire baisse également de 5573 € (9.63 %). C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter le taux de taxe foncière de 1% pour 2021 ce qui représenterait une augmentation des recettes d'un peu moins de 5000 € (9 € par habitation).

A l'appui de cette proposition, il montre les chiffres avec ou sans augmentation au Conseil municipal.

Sur la proposition d'augmenter la taxe foncière sur les propriétés bâties, Mme SEYVET, 1^{ère} adjointe, fait remarquer au conseil que la taxe d'habitation n'est pas totalement supprimée et que la moyenne des taxes reste haute pour la commune. De plus, l'impact financier de la pandémie sur certains foyers Chatillonnais peut être important. Elle suggère d'attendre l'année prochaine pour envisager une augmentation.

Mme LAMBERT, conseillère municipale, rejoint les remarques de Mme SEYVET 1^{ère} adjointe et rappelle que l'Agglo augmente le taux de l'EPCI cette année (de 1.98% à 3.96%) comme cela a été présenté dans le cadre du projet du territoire pour le mandat 2020-2026. A son avis, une réflexion sur le taux d'imposition communal serait à mener sur les prochaines années suivant l'évolution de la situation financière de la Commune.

La proposition d'augmenter le taux de fiscalité de la TFPB de 1% est ensuite soumise au vote du Conseil Municipal.

Seules 4 voix approuvent l'augmentation de 1%, le reste du Conseil, soit 9 voix, désapprouve ou s'abstient.

Par conséquent, le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré décide de maintenir les mêmes taux communaux que l'année précédente et vote ainsi :

Taux de TFPB : 15.51% + 16.70 % = 32.21 %

Taux de TFPNB : 56.25 %

Budget 2021

Avec l'arrivée de Monsieur Maxime POITHIER le nombre de conseillers devient :

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

Monsieur le Maire présente le projet de budget 2021 au conseil municipal au moyen de tableaux projetés.

En section de fonctionnement : les prévisions s'établissent à 1 214 168 € en dépenses et recettes ;

En section d'investissement : les prévisions s'établissent à 1 143 790 € en dépenses et recettes.

La rénovation de l'église est budgétisée pour 800 000 Euros il reste encore des incertitudes sur la prise en charge par l'assurance et sur quelques points. Ces incertitudes sont prises en compte sur le montant de la ligne de l'emprunt et seront levées dès que possible.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le budget à l'unanimité.

Vote des subventions aux associations communales 2021

Monsieur le Maire propose le projet établi en concertation avec M. Laurent PLANTIER.

Les subventions aux associations sont approuvées à l'unanimité par le Conseil Municipal

II - RESSOURCES HUMAINES

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer pour la Création d'un poste non permanent pour un accroissement saisonnier d'activité au grade d'adjoint technique pour une durée d'une année. Cela permettra de remplacer un agent technique durant cette période en cas de besoin et de revenir sur cette question l'année prochaine.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la délibération de création de ce poste par 14 voix pour

Pour le service administratif, il existe un service de remplacement créé par le Centre de Gestion (CDG) qui peut palier aux besoins ponctuels, la question ne se pose pas dans les mêmes termes.

III - ECHANGES FONCIERS DOSSIER « LA JOYEUSE »

Monsieur le Maire expose que la Communauté d'Agglomération VALENCE ROMANS AGGLO porte un projet d'aménagement des berges de la Joyeuse pour lutter contre les crues. Afin de réaliser ce projet l'AGGLO doit être propriétaire des terrains impactés le long de la rivière.

C'est pourquoi, l'AGGLO a sollicité l'échange des parcelles B 1086, WB 28 et WB 116 contre la parcelle WB 27.

Mme LAMBERT, conseillère municipale, s'interroge sur le maintien de l'accès de certaines de ces parcelles pour les agriculteurs exploitants à proximité. Après consultation du projet cette inquiétude est levée.

Une délibération est nécessaire pour entériner cet échange.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve par 12 voix pour et 2 abstentions cet échange sans soule et autorise le Maire à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter cette décision.

DOSSIER CONTAINERS SEMI-ENTERRES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que sur les 5 points de collecte des ordures ménagères et de tri deux points se situent sur des terrains privés. Après négociation avec les propriétaires c'est l'option d'achat par la commune qui a été retenue et non l'option de conventionnement entre l'AGGLO, la commune et le propriétaire privé.

Le conseil municipal après en avoir délibéré : donne son accord par 14 voix pour sur ces 2 acquisitions au prix de 2.50 € le m², dit que les crédits sont prévus au budget et autorise le Maire à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente décision.

IV – ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES

Elles auront lieu les dimanches 13 et 20 juin 2021. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se rendre disponible à ces dates pour tenir les bureaux de vote. L'organisation sera faite ultérieurement en tenant compte des conditions sanitaires du moment.

V – QUESTIONS DIVERSES

GENERATIONS FUTURES : Cette association demande à rencontrer la municipalité, un rendez-vous sera proposé après la fin du confinement.

ORGANISATION DES NOUVELLES REGLES A L'ECOLE : depuis les dernières annonces du Président de la République : Les écoles de CHATILLON SAINT JEAN ainsi que le Centre de Loisirs sont fermés depuis ce jour.

Les enfants dont les parents sont personnels soignants ou force de l'ordre sont accueillis à l'école de Saint Paul les Romans.

Pendant les vacances de Printemps, le Centre de Loisirs ne pourra pas non plus fonctionner.

CEREMONIES :

M. le Maire était présent à Valence le 11 mars à l'occasion de la journée nationale d'hommage aux victimes du terrorisme.

Le 3 avril (cérémonie avancée d'un jour pour cause de mesures gouvernementales liées au Covid19), à Romans à la cérémonie d'hommage aux victimes de l'attentat du 4 avril 2020 ou figurait un Châtillonnais M. Thierry Nivon.

Le 4 avril à la messe à Génissieux célébrée à la mémoire de Thierry. Également présente Mme M.H. THORAVAL Maire de Romans.

COLLECTION WEISS :

La mise en place de la collection de fossiles « Weiss » dans l'ancienne classe de la rue d'Octavéon est toujours d'actualité.

Un rendez-vous prochain avec les propriétaires est programmé et permettra de faire le point sur les travaux restants et leurs financements.

D'autre part la convention de mise à disposition des locaux devra t'être signée avec la Commune et non pas avec l'association Gil comme cela avait été un temps envisagé.

NOUVELLES ACTIVITES COMMERCIALES SUR CHATILLON SAINT JEAN :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal :

- De l'ouverture mi-avril d'une pizzeria restaurant « M PIZZERIA » à l'emplacement de l'ancien bureau de tabac.

- D'une société de fabrication de bâches dans les anciens locaux « Robin » rue du Vercors

MAIL D'UN CONCILIATEUR DE JUSTICE

Ce dernier a été saisi par un habitant de la commune qui se plaint des nuisances sonores occasionnées par le passage de motos, de quad, ou autres engins motorisés et qui de plus, dégradent. Il sollicite la commune afin de déterminer à qui appartient le fossé en question.

Une demande sera faite auprès du service du cadastre afin de pouvoir lui répondre.

REUNION DE LA COMMISSION CHARTE GRAPHIQUE

M. POITHIER, conseiller municipal propose de réunir cette commission le 27 avril.

Fin de la séance vers 20 Heures

